

Lettre de motivation DUT Carrières Juridiques

Par **K_mille**, le **24/03/2013** à **14:55**

Bonjour,

J'aurai besoin d'aider pour constituer ma lettre de motivation pour le DUT Carrières Juridiques situé à l'IUT de Perpignan.

Je dois envoyer mon dossier selon Admission Post Bac avant le 2 avril 2013.

Voici la description de la lettre de motivation:

La lettre de motivation, manuscrite, est composée de 3 parties distinctes.

Partie 1: LA LETTRE

Exposez les raisons pour lesquelles vous souhaitez être candidat au DUT Carrières Juridiques.

Décrivez votre projet professionnel.

Indiquez les raisons qui motivent ce choix d'orientation, les qualités indispensables, vos forces pour réussir, ainsi que vos points faibles.

Partie 2: LES QUESTIONS

Quelles matières ont retenu votre attention sur notre maquette des enseignements ? Justifiez votre réponse.

Qu'attendez-vous de cette formation ? Expliquez votre intérêt pour le droit.

Pourquoi choisir un DUT plutôt d'une licence ?

Partie 3: TRAVAIL DE REDACTION

Développez un point d'actualité, en 15 lignes maximum en relation à cette formation.

Je vous remercie de prendre un peu de votre temps pour m'aider.

Par **Yn**, le **24/03/2013** à **14:59**

Salut,

Déjà, donne-nous quelques éléments sur ce que tu as écrit. Il s'agit de ta lettre, de ton projet. Nous ne sommes là que pour apporter quelques précisions.

La question centrale est toutefois selon moi "pourquoi choisir un DUT plutôt qu'une licence ?"

Plusieurs topics parlent des DUT et BTS en droit, utilise la fonction recherche (V° http://www.juristudiant.com/forum/sujet.php?id_sujet=15806&PAGE=1)

Consulte également ce topic : <http://www.juristudiant.com/forum/article-lyceen-je-souhaite-m-inscrire-en-droit-t18922.html>

Par **K_mille**, le **24/03/2013** à **15:19**

Message modifié pour ne pas que ma lettre de motivation personnelle ne soit recopiée.

Ce serait plutôt pour la partie 2 que j'aurai besoin d'aide.

Concernant la Partie 3, je pense parler de l'arrêt de l'expérimentation du jury populaire au tribunal correctionnel.

Qu'en pensez-vous ?

Par **Yn**, le **24/03/2013** à **15:51**

Attention aux fautes d'orthographe assez nombreuses, parmi d'autres : "poursuivre mes étude[s]s[/s]", "à dominan[s]t[/s]e", "études courte[s]s[/s]", "aucune notion" (forcément au singulier si tu ne possèdes aucune notion), ... et certaines tournures peu appropriées.

Pour la formule de politesse, il est d'usage, quand tu t'adresses à une personne d'un rang supérieur au tien (Professeur, Juge, etc.) d'employer la formule suivante "veuillez agréer, Monsieur + Titre, l'expression de ma parfaite considération".

Pour la partie 3, c'est un sujet intéressant, même si en quinze lignes tu ne diras pas grand-chose. Dans les questions d'actualité, tu peux également regarder du côté du mariage homosexuel, de la GPA et PMA, de l'Europe, de la présence de l'avocat dès le début de la garde à vue, etc. Bref tu as le choix.

C'est surtout la partie 2 qui me chiffonne car je vais avoir du mal à te fournir des arguments pour faire un DUT sachant que je suis très critique vis-à-vis de ces formations. Tu peux aller lire le topic que je t'ai donné, tu auras un débat avec des arguments intéressants sur ces formations, mais schématiquement : si tu souhaites intégrer la Gendarmerie, tu peux très bien faire une licence en droit. Tu auras notamment la possibilité, si tu te découvres un intérêt particulier pour le droit de continuer vers un M2.

Tu es jeune, ton projet professionnel peut encore évoluer. Attention, je ne le critique pas, il n'appartient qu'à toi, mais je pense qu'il serait dommage de te fermer des portes avec un DUT alors que l'université te permettra de réaliser ce projet (et même de passer les concours de la gendarmerie bac+3), voire de t'ouvrir des portes si tu découvres une matière juridique qui te plaît particulièrement, ou que tu échoues au concours que tu présentes.

Pour revenir aux matières enseignées, je connais pas l'offre de formation précisément, je

pense qu'il faut appuyer sur les matières en relation avec ton projet (droit pénal, libertés fondamentales, si elles sont enseignées).

Par **K_mille**, le **24/03/2013** à **16:04**

D'accord, je vais revoir certains points de ma première partie et changer la formule de politesse.

Oui, pour la partie en 15 lignes c'est assez court, je préfère prendre un sujet où il est moins risqué de se disperser.

J'ai regardé les deux liens que vous m'avez fourni, je vous en remercie.
De même, la partie 2 me contrarie, je ne sais pas quelles réponses je pourrai apporter.

Par **e.l.i.s.a**, le **24/03/2013** à **17:26**

Je suis également intéressée par cette formation pour l'année prochaine et je suis au même point que toi K_mille : ma lettre de motivation et un cv.

Pour ma part je n'ai encore pas d'idée concrète pour mon projet professionnel et j'aurais aimé avoir un avis sur le fait et de savoir ce que je dois mettre dans cette partie.

Par **K_mille**, le **24/03/2013** à **17:50**

Quels IUT as-tu inscrit dans ta liste de voeux ?

Par **e.l.i.s.a**, le **24/03/2013** à **17:59**

Lyon, Colmar et Grenoble.

Par **e.l.i.s.a**, le **24/03/2013** à **18:03**

Je navigue depuis 1h sur des forums concernant ce DUT et beaucoup de monde dit que ce dut est trop facile, qu'il n'y a que des débouchés pour des boulots non intéressants ... Et que de rentrer en L2 par la suite est plutôt difficile. J'envisage de faire des études longues et me demande si j'ai fait le bon choix. As-tu plus d'informations que moi ?

Tu voudrais faire des études longues après ce dut ?

Par **K_mille**, le **24/03/2013** à **18:32**

Pour être le mieux renseigné, je te conseille de prendre rendez-vous avec une conseillère d'orientation.

Fais attention aux "on dit". Il n'y a pas de secret, dans tous les cas, nous devons travailler.

Pour l'instant, je désire faire un Bac +2. Je verrai par la suite si je continue après ce DUT.

Par **e.l.i.s.a**, le **24/03/2013** à **19:15**

Je pense que c'est ce que je vais faire, merci !

Par **K_mille**, le **24/03/2013** à **19:22**

Qu'as tu répondu aux questions de la Partie 2 ?

Par **e.l.i.s.a**, le **24/03/2013** à **19:46**

Venant de S, les matières qui sont susceptibles de m'intéresser sont la comptabilité et la finance d'entreprise. Pour ce qui est des matières qui ne me plairont pas, je n'ai aucune idée puisque je n'ai aucune connaissance sur ce sujet.

Le dut est plus encadré et permet une approche du monde du travail rapidement pendant des stages.

Et sinon je ne sais pas quoi mettre, je vais dans cette direction sans en être sûre et ne sais pas si le droit va me plaire. Ce domaine m'a toujours attiré mais en réalité nous ne savons rien sur cette discipline...

Par **e.l.i.s.a**, le **24/03/2013** à **19:49**

Et toi pour le point d'actualité, qu'est-ce que tu as choisi ?

Personnellement, je n'ai pas envie de prendre un truc trop bateau (mariage homosexuel) mais je ne trouve pas d'autres sujets ...

Par **K_mille**, le **24/03/2013** à **20:04**

Je suis complètement perdue, dès demain, je vais demander de l'aide à ma prof de droit, vu que c'est dans une semaine au maximum que nos dossiers doivent être envoyés. Il faut être rapide mais avant tout efficace.

J'ai choisi la présence d'un avocat dès le début de la garde à vue.

Par **Yn**, le **25/03/2013** à **12:09**

[citation]Je navigue depuis 1h sur des forums concernant ce DUT et beaucoup de monde dit que ce dut est trop facile, qu'il n'y a que des débouchés pour des boulots non intéressants ... Et que de rentrer en L2 par la suite est plutôt difficile. J'envisage de faire des études longues et me demande si j'ai fait le bon choix.[/citation]

e.l.i.s.a, tu fais évidemment, selon moi, un mauvais choix. Tu ne peux pas affirmer vouloir faire des études longues et t'inscrire dans un DUT qui offre un bac +2. C'est une question qui revient souvent, beaucoup de mes étudiants me la posent, voici ce que je leur dis :

En droit, les études longues sont, au minimum, de cinq ans (M2) sachant que beaucoup d'étudiants suivent une formation complémentaire (école d'avocat, notaire, magistrature, LLM, second M2, doctorat, concours de la fonction publique et la formation qui en découle, etc.), bref on approche plutôt les sept années d'étude.

Si tu fais un DUT, tu ne seras pas admise en L3 dans une grande université (c'est-à-dire dans toutes les grandes villes de France) car elles n'autorisent l'inscription qu'en L2 compte tenu de la différence de niveau entre les étudiants issus de l'université et ceux des filières professionnelles. Tu perdras donc une année, chose que tu aurais pu éviter à l'université.

Mais surtout, si tu souhaites continuer par la suite, pourquoi ne pas t'inscrire simplement en L1 ? L'argument du diplôme à bac+2 n'a aucun intérêt si tu continues à l'université, les directeurs de M2 ne s'intéressent qu'à ton parcours (universitaire, de préférence), tes stages, et ta maîtrise de l'anglais.

Par **camilleph**, le **16/10/2013** à **18:59**

Je ne comprends pas pourquoi sur tous les posts de lycéens souhaitant se tourner vers un DUT CJ vous vous obstinez à leur dire qu'ils font un mauvais choix ? Ce n'est pas parce qu'ils feront un DUT CJ qu'ils auront forcément un mauvais job. Et ce n'est pas une honte de faire un dut puis de reprendre en L2 pour faire un master ensuite.